

**AVIS**

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal est convoqué à une séance publique qui aura lieu le **mercredi 29 mars 2017 à 20h00** à la maison communale, rue de l'Hôtel de Ville, 1 à Anthisnes. L'ordre du jour de cette assemblée (séance 02/2017) est reproduit ci-après, le premier point ayant lieu conjointement avec les membres du Conseil de l'Action Sociale d'Anthisnes.

La population pourra faire usage du temps d'interpellation orale informelle un quart d'heure avant le début de la séance publique.

SEANCE PUBLIQUE**A. Réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale :**

1. Rapport sur les synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS et relatif également aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la commune.

B. Réunion du Conseil Communal :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2017.
 2. C.P.A.S. – Budget pour l'exercice 2017 – Approbation.
 3. Plan de Cohésion Sociale – Approbation des rapports financiers et d'activités 2016 – Reconduction des conventions - Approbation.
 4. Association de projet « Promotion Sociale Ourthe-Vesdre-Amblève » - Approbation de nouveaux statuts – Apport en numéraire de 400,00 euros – Décision.
 5. Fabrique de l'Eglise Saint-Martin de Tavier – Compte pour l'exercice 2016 – Prorogation du délai de tutelle d'approbation – Décision.
 6. Déclassement et vente de véhicules vétustes – Conditions et modalités – Décision.
 7. Ecopasseur communal – Rapport d'activité annuel 2016 – Présentation et validation.
 8. Environnement – Actions de prévention – Mandat à Intradel.
 9. Correspondance, communications et questions.
-

Le Directeur général,

FAGNANT C.

La Directrice générale f.f.,

VANRUSSELT R.

Pour le Collège,

Pour le C.P.A.S.,

Le Bourgmestre,

TARABELLA M.

La Présidente,

HUPPE Y.